



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Crissier
lundi 30 juin 2014, à 20h15 à la Salle de Spectacles**

Présidence : M. Laurent Bovay, Président.

Il est 20h15 précises lorsque le Président déclare ouverte cette séance. Après les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux chefs de service, à Messieurs Pierre-Alain Mermet, Huissier et John Wertenberg, responsable des lieux, et au public pour l'intérêt qu'ils portent aux débats du Conseil communal.

Le Président cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

Appel :	convoqués :	70
	excusés :	15
	absent :	0
	présents :	55

Excusés : Mme Caroline Albiker Pochon (CDC) – M. Jean-Daniel Duruz (CDC) – M. José Luis Hernandez (ROLC) – M. Alexandre Jaggi (CDC) – M. Peter Knoepfel (PS) – M. Daniel Margot (CDC) – M. Jean-Daniel Mühlethaler (CDC) – Mme Joan Oswald (CDC) – M. Claude Paillard (ROLC) – Mme Alicia Parel (ROLC) – M. Claude Penseyres (ROLC) – M. Jean-Claude Pollien (CDC) – M. Setmer Selmani (ROLC) – M. Tannessob Sob (PS) – M. Anton Zysset (CDC)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2014

1.1 Ordre du jour

Une modification s'annonce au point 14 ; suite à une mauvaise interprétation de ma part du règlement du Conseil communal et de la Polouest, il n'est pas nécessaire à M. Laurent Zavagno de quitter cette commission en assumant la présidence éventuelle du Conseil. Au point 14 – Informations intercommunales, point 15 – propositions individuelles et point 16 – divers.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté sans aucune autre modification.

1.2 Procès-verbal de la séance du lundi 12 mai 2014

Le procès-verbal en main de tous les Conseillers, le Président ouvre la discussion.

Mme Nathalie Jatton, Municipale

A la page 9, 2^{ème} ligne, on ne parle pas de SIE mais SIL de Lausanne.

M. Jacques Battilotti (CDC)

A la page 9 au même point cité par Mme Jatton, la 1^{ère} phrase n'est pas très claire : *le SIE devrait pouvoir participer et permettre ses futurs travaux*. Plus bas il est mis : *je ne suis pas au courant des SIE*. Je pense que vous voulez dire que vous n'êtes pas au courant de toute la planification des travaux SIE ?

Mme Nathalie Jatton, Municipale

Je ne suis pas au courant des SIE. Je ne sais pas à quel moment exact commencent les travaux, à part au moment du dépôt de demande de fouilles. Tous les travaux sont répertoriés dans la région par les gros services, y compris Swisscom.

M. Jacques Battilotti (CDC)

Cela signifie que SIE a remis un plan des chemins sur lesquels sont prévus des travaux ? Est-ce que la commune a le temps de faire une coordination des travaux avec SIE et Swisscom ? Est-ce que les entreprises intéressées ont le temps de se coordonner ?

Mme Nathalie Jatton, Municipale

Pour l'année prochaine, les travaux seront planifiés à l'automne. Une fois par mois nous avons un contact avec SIE et nous pouvons prévoir nos travaux avant le dépôt de fouilles et les annoncer quelques semaines avant.

Nous ne pouvons pas toujours planifier des travaux en même temps au même endroit. Les entreprises intéressées ont le temps de se manifester pour savoir ce qui va se passer l'année suivante, voire dans les deux ans. Les Services Industriels de Lausanne ne mettent pas forcément le gaz s'il n'y a pas suffisamment de personnes intéressées.

M. Laurent Bovay, Président

Excusez-moi d'interrompre cette discussion, nous pourrions la reprendre dans les divers.

Pour l'instant, nous devons approuver le procès-verbal, avec un problème de compréhension. Si nous remplaçons la phrase par : *le SIL devrait pouvoir participer et transmettre les futurs travaux* correspondrait-elle mieux à vos attentes M. Battilotti ?

Les intervenants étant d'accord avec cette modification, le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION

Aucune. Ce point du jour n'est pas traité.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

3.1 Correspondance et divers

J'ai reçu un courrier de la Polouest qui invite le Conseil à une visite de ses locaux nouvellement en fonction à Prilly. Ce point sera traité par mon successeur et des dates vous seront proposées.

En réponse à l'invitation du président du Grand Conseil, Laurent Zavagno, vice-président et moi-même avons participé le 20 mai à la réception des autorités législatives communales par le Grand Conseil.

3.2 Représentation

Le Président a représenté le Conseil lors des manifestations suivantes :

23.5.2014	Je vous ai représenté à la soirée de l'Harmonie
06.06.2014	J'ai assisté à la chantée du Chœur des Ecoles

3.3 Résultats des votations fédérales du 18 mai 2014

Electeurs inscrits : 3191

Objet 1): Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » qui a été retirée)

Bulletins rentrés	1778	Blancs	45	Valables	1733
OUI	1591	NON	142	Participation :	55,72 %

Objet 2) : Initiative populaire pour que les Pédophiles ne travaillent plus avec des enfants

Bulletins rentrés	1781	Blancs	36	Valables	1745
OUI	1235	NON	510	Participation :	55,81 %

Objet 3) : Initiative populaire pour la protection des salaires équitables (Initiative sur les salaires minimum)

Bulletins rentrés	1782	Blancs	38	Nuls	2	Valables	1742
OUI	509	NON	1233			Participation :	55,84 %

Objet 4): Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen

Bulletins rentrés	1779	Blancs	38	Valables	1741
OUI	560	NON	1181	Participation :	55,75 %

3.4 Résultats des votations cantonales du 18 mai 2014

Objet 1) : Initiative populaire : Initiative « Sauver Lavaux qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux

Bulletins rentrés	1675	Blancs	54	Nuls	1	Valables	1620
Sans-réponse	36	OUI	481	NON	1103	Participation :	52,49 %

Objet 2) : Contre-projet du Grand Conseil : Acceptez-vous comme contre-projet du Grand Conseil la loi du 21 janvier 2014 modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979

Bulletins rentrés	1675	Blancs	54	Nuls	1	Valables	1620
Sans-réponse	84	OUI	1144	NON	392		

Objet 3) : Au cas où l'initiative populaire et le contre-projet sont tous les deux acceptés par le peuple, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?

Bulletins rentrés	1675	Blancs	54	Nuls	1	Valables	1620
Sans-réponse	69	OUI	398	NON	1153		

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1 Communications orales

4.1.1 Mme Michelle Beaud, Municipale (texte in extenso)

Afin de répondre à certaines interrogations, je suis en mesure de vous apporter les informations suivantes concernant les camps du Service jeunesse de ce printemps.

Le camp d'hypo-thérapie a été annulé et l'aspect financier a été réglé comme suit : la commune a pris en charge les frais d'annulation. L'argent récolté par les jeunes pendant leurs diverses activités leur a été remis par la bourse communale. Le déplacement au Tessin s'est effectué à titre privé.

Le voyage à Londres prévu à l'Ascension a été annulé et les frais d'annulation réglés. L'argent récolté et versé par les jeunes leur a été remis par la bourse communale. Ce voyage a été reprogrammé pour le week-end du jeune fédéral. Une solution sera proposée aux jeunes ne pouvant ou ne souhaitant pas effectuer ce voyage.

Les prétentions financières personnelles sur les gains acquis lors des manifestations de « Festicrissier » sont sans fondement. En effet, depuis sa création, les bénéfices éventuels dégagés par « Festicrissier » et en particulier le stand de nourriture tenu par les jeunes sont comptabilisés dans le compte du Service jeunesse et attribués à des activités communes.

4.1.2 Mme Nathalie Jaton, Municipale

Ce mercredi après-midi aura lieu l'inauguration de la place de jeux à la Scierie. Vous êtes cordialement invités à l'ouverture dès 14h00 avec un petit en-cas servi aux enfants et aux plus grands.

4.1.3 M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Dès demain, la police travaille en zone territoriale Est et Ouest avec une présence policière améliorée sur le terrain de 7h00 à 20h00, voire 22h00 pour les assistants de sécurité publique. Les postes de ville de Renens et d'Ecublens seront ouverts comme les postes de ville. Ceux de Bussigny, St-Sulpice et Crissier seront ouverts deux demi-journées par semaine. Crissier sera ouvert le mardi matin et le jeudi jusqu'à 18h00.

La parole n'est pas demandée quant à ces communications orales.

4.2 Communications écrites

La parole n'est pas demandée quant aux communications écrites.

5. GESTION POUR L'ANNEE 2013 - ADMINISTRATION – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – RAPPORTEUR M. GIUSEPPE DALLA VALLE (CDC)

M. Giuseppe Dalla Valle, Président de la commission de gestion

Nous nous sommes vus selon les dates annoncées, nous avons proposé trois sous-commissions qui ont fait un rapport individuellement et inséré dans le rapport. Nous avons eu une séance sur le contrôle des préavis terminés. Comme vous le dira mon collègue de la commission des finances, ce n'est pas notre travail, nous avons surtout contrôlé comment ces préavis sont mis en gestion et non pas la partie financière comme le ferait la commission des finances. Ensuite nous avons eu les séances avec les Municipaux pour répondre à nos questions.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, le Président ouvre la discussion :

M. Jacques Carnal (ROLC)

En page 11, sous statistiques de la population, nous parlons du nombre d'habitants d'une commune, vous vous êtes inquiétés qu'il y ait deux chiffres. Quand on lit dans les journaux ou que l'on parle à la radio du nombre d'habitants d'une commune, lequel des deux chiffres est pris en compte ?

M. Michel Tendon, Syndic

Les deux chiffres sont pris en compte. Les journaux ne précisent pas quels chiffres sont pris en compte. Le chiffre total nous intéresse, comprenant ceux qui ont des permis court séjour et s'ils ont des enfants, nous devons nous en occuper. En revanche, quand on se partage les factures intercommunales, ce sont les chiffres officiels plus bas pris en compte.

M. Claude Bigler (CDC)

En page 7, sous bâtiments, les bris de glace font l'objet de crédits complémentaires. Ne serait-il pas possible de surveiller de plus près ? Sous édifices publics, ceux de la Place Girardet et Montassé sont en partie fermés car il y a beaucoup de vandalisme. Les vandales sont arrivés au Collège des Noutes, avec du bruit jusqu'à 2h00 du matin, voire rodéo avec les voitures. Concernant les parkings, nous avons trois concierges assermentés par la PoOuest pour la gestion des parcs privés de la commune. Ce n'est pas du ressort de la PoOuest mais de la gestion des concierges. Lequel va se lever à 2h00 du matin pour faire de l'ordre ?

Un projet de vidéosurveillance n'est toujours pas en service. Serait-il possible d'activer cette vidéosurveillance pour surveiller les cours de collège et dénoncer les contrevenants ?

M. Stéphane Rezso, Municipal

Concernant le vandalisme, nous sommes dépendants du budget, nous nous ne voulons pas mettre un montant disponible chaque année pour les cas de vandalisme. Nous réparons au fur et à mesure. Chaque fois qu'il y a une vitre cassée, nous faisons réparer. Nous ne pouvons pas avoir un policier dans chaque cours d'école.

Nous travaillons sur le projet d'installation de vidéosurveillances qui devraient être réalisés aux vacances d'octobre. Les concierges surveillent la journée mais leurs horaires ne sont pas prévus pour faire la police le soir ou la nuit.

M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Si vous entendez du bruit la nuit, il faut appeler la police. Elle passe dans les parkings, aux Noutes, à la Gare de Renens, elle essaie de surveiller tout le district même si elle arrive parfois un peu tard.

La parole n'étant plus demandée, M. Dalla Valle, donne lecture des conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion.

APPROUVE

- la gestion de l'exercice 2013 et donne décharge aux organes responsables.

Les conclusions sont admises à la majorité (3 absents manifestés).

6. COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX 2013 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES – RAPPORTEUR M. ROBERTO FRANCIOLI (CDC)

6.1 Comptes communaux

M. Roberto Francioli, Président de la commission des finances (texte in extenso)

La commission des finances vous a établi un rapport succinct qui vient en complément au rapport de la Municipalité relatif aux comptes communaux. Nous nous sommes limités aux points pour lesquels nous jugeons nécessaire de vous donner un complément d'information, en compréhension de la situation financière de la commune.

Les comptes de l'exercice 2013 laissent donc apparaître une marge d'autofinancement positive de 3,3 millions. Au premier abord, ce chiffre peut paraître excellent, surtout si on le met en comparaison avec le budget fortement déficitaire qui nous avait été présenté en automne 2012. Toutefois si l'on met ce chiffre en parallèle avec les investissements votés en 2013, soit 23,1 millions, on se rend bien compte que notre marge d'autofinancement est insuffisante pour assurer la couverture des objectifs que nous nous sommes fixés.

Il en va de même pour nos liquidités. A la fin du dernier exercice, nous avions 24,1 millions de francs disponibles. On pourrait croire que nous disposons encore de réserves suffisantes pour éviter un endettement. Et bien non, les crédits votés au 31 décembre 2013, encore à réaliser s'élèveraient à 24,2 millions, soit plus que notre trésorerie à disposition.

Il n'y a rien d'inquiétant à court terme et nous avons encore le temps de suivre l'évolution de nos finances. Mais il faut se rendre compte que ce qui vous est annoncé depuis quelques années se réalise, c'est-à-dire que nous dépensons sensiblement plus que ce que nous encaissons et creusons un déficit chronique.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, la parole n'étant pas sollicitée, M. Francioli, donne lecture des conclusions du préavis ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Le contrôle des comptes communaux portant sur la vérification et l'analyse des éléments suivants :

- compte de fonctionnement de l'exercice 2013
- compte d'investissements de l'exercice 2013
- bilan au 31 décembre 2013

a été confié à la Fiduciaire Intermandat SA. Le résultat de cette vérification est consigné dans son rapport.

Par conséquent, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier, après avoir pris connaissance des comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2013,

ADOPTE

- les comptes tels que présentés et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions du préavis sont admises **à la majorité (1 abstention manifestée)**.

6.2 Comptes intercommunaux

- 6.2.1 Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (Cistep)
- 6.2.2 Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- 6.2.3 Entente intercommunale Service de défense incendie et de secours « SDIS Sorge »
- 6.2.4 Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice-Chalet les Alouettes-Morgins
- 6.2.5 Commission intercommunale de la taxe de séjour

La parole n'étant pas sollicitée, M. Francioli, donne lecture des conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- **Vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice**
- **Vu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

DECIDE

1. D'adopter les comptes communaux arrêtés au **31 décembre 2013**, tels que présentés;
2. De donner décharge à la Municipalité sur sa gestion pour l'année 2013;
3. D'accepter les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances;
4. D'adopter les comptes arrêtés au **31 décembre 2013** des organismes intercommunaux précités;
5. De donner décharge à la Commission des finances et de la relever de son mandat.

Les conclusions sont admises à **l'unanimité**.

7. PREAVIS N° 49/2011-2016 – REPONSE A LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL CLAUDE PAILLARD- REVISION DU PLAN DE CLASSIFICATION DES ROUTES COMMUNALES - RAPPORT DE LA COMMISSION - RAPPORTEUR M. MICHEL BLONDEL (CDC)

M. Blondel donne lecture du rapport, le Président ouvre la discussion :

M. Jacques Carnal (ROLC)

En l'absence de M. Paillard, il m'a demandé de vous lire le texte suivant :

La motion Paillard, comme vous l'avez dénommée, demandait la révision du plan de classification des routes en incluant celle des chemins privées. En 2^{ème} partie, elle

demandait une manière de faire pour l'entretenir de tout ou partie de ces derniers. Elle ne parle pas de déneigement, ce dernier était du ressort de la motion « Buffat ».

La brièveté du rapport de la commission me laisse penser qu'il n'y a pas eu beaucoup de discussions en commission et, surtout, que l'on n'a pas totalement compris certains points de ma demande.

Dans le présent préavis très bien rédigé, il est écrit que le plan de classification des routes date de 1977 et qu'il n'a pas été modifié depuis. Sur ce dernier, on relève 19'065 m de routes de 2^{ème} classe et 8'155 m de routes et chemins forestiers de 3^{ème} classe soit un total de 27'220 m. Dans le rapport de la commission on cite 69'000 m. Trois fois plus, des chiffres forts différents, où est la vérité ? Dans cette classification obsolète de 1977, il manque, bien sûr la rue des Alpes, épine dorsale d'un quart de la population de Crissier. A cette époque, elle était cantonale jusqu'à la mise en service de la galerie de Marcolet.

Concernant une classification des chemins privés, la Municipalité lève un voile sur leurs diversités. Sur les 88 qu'avait répertorié le bureau technique en réponse à la motion « Buffat », la majorité, sans nom, ne sont que des accès de villas groupées débouchant sur une route communale ou privée.

En 2^{ème} rang, d'autres chemins privés plus importants, par exemple chemin des Cèdres, des Fleurs, Clair Val, Falaises, de la Pierre, etc, n'ont pas une tâche de communication spécifique et ils ne servent qu'à l'accès privé de leurs résidents.

Par contre, la 3^{ème} catégorie de chemins privés sert aussi de liaison entre quartiers de la commune, par exemple, chemin du Mont-Tendre, Tout Vent, chemin Vert, Oiseaux, etc. Ces cheminements sont régulièrement utilisés par des écoliers et des citoyens pour se rendre à l'école, aux crèches, aux stations de bus ou autres lieux publics. Ainsi la commune profite qu'une partie de ses citoyens utilise des chemins privés, entretenus par leurs propriétaires, pour se rendre dans des lieux publics sans aucune compensation financière et, la plupart du temps, sans droit de passage cadastré.

Dans le préavis, la Municipalité reconnaît qu'elle devrait mettre à jour son plan de classification, ce qui était le point principal de ma demande. Elle reconnaît que les chemins privés ayant une servitude de passage ou qui devrait en avoir une, soient publiés. Elle reconnaît le flou des motivations des autorités de l'époque, flou qui aurait causé des iniquités de traitement pour plusieurs quartiers. Elle laisse la porte ouverte de reconsidération locale dans certains cas, l'établissement de servitudes d'usage si nécessaire. Tout cela est un signe positif. A elle de faire le nécessaire.

M. Jacques Carnal (ROLC)

A la page 5 du préavis, il est écrit « *dans les bases légales communales, la commune a l'obligation d'équiper et d'entretenir les voies d'accès publiques. En revanche, cette obligation n'existe pas et il incombe aux propriétaires intéressés d'entretenir leur chemin privé, à leurs frais* ».

En tant que propriétaire d'une propriété sur le chemin Vert non goudronné, plusieurs fois les organes cantonaux, SIE ou SIL, Swisscom viennent ouvrir notre chemin. Quelles sont leurs obligations de remettre en état ? Je constate que le chemin est de plus en plus en mauvais état, non pas à cause des propriétaires qui n'entretiendraient pas mais à cause des services cantonaux qui ouvrent et referment n'importe comment.

Mme Nathalie Jaton, Municipale

Il incombe aux particuliers de faire respecter et remettre les fouilles correctement par les entreprises qui viennent travailler dans votre chemin. Ils doivent vous avertir de leurs actions et il faut leur faire vos doléances. Quand M. Paillard dit : « La commune » profite de la situation du passage qui existe entre les différents chemins, par exemple Pré-Fontaine et la rue des Alpes ; j'ose penser qu'il pense aux habitants et non pas la Municipalité. Nous ne profitons de rien, nous aimerions avoir des voies officielles avec des servitudes, afin de permettre la perméabilité de la rue des Alpes sur Pré-Fontaine.

Comme vous avez pu le constater par des barrières ou haies obstructives, les propriétaires du fonds de ces chemins ne souhaitent pas avoir des habitants ou même des enfants qui empruntent ces chemins pour aller à l'école.

Au changement de propriétaire sur le chemin faisant la liaison entre Pré-Fontaine et la rue des Alpes, suite à notre demande de rencontrer le propriétaire pour parler de ce sujet,

nous avons reçu une lettre de leur avocat nous disant qu'il n'entrait pas en matière et que si nous voulions en parler, il fallait passer par lui.

A la Municipalité, nous souhaiterions pouvoir mettre ses chemins avec des servitudes de passages publics.

M. Michel Tendon, Syndic

La Municipalité ne cherche pas à profiter des copropriétaires de chemins privés. Lors de la nouvelle conduite sur la rue des Alpes, nous avons fait tous les raccordements qui vont vers les chemins privés. Nous les avons faits jusqu'à une certaine distance sur le chemin privé pour éviter d'une part de devoir rouvrir la route quand les propriétaires devront se mettre en séparatifs, mais aussi pour éviter des frais à ces propriétaires ; car la loi dit qu'ils doivent venir jusqu'à la conduite principale. La commune a pris en charge un bout du raccordement privé.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Michel Blondel, donne lecture des conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- Vu le préavis municipal 49/2011-2016 du 19 mai 2014 concernant « Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Claude Paillard – Révision du plan de classification des routes communales »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. **De ne pas changer les dispositions réglementaires en vigueur, l'entretien et le renouvellement des chemins privés restant de la responsabilité des propriétaires)**
2. **De charger la Municipalité et les services communaux, d'examiner et traiter les demandes de servitude d'usage qui seraient déposées par les propriétaires de chemin privé**
3. **D'adopter annuellement le budget de fonctionnement et les ressources (en personnel et en machine) nécessaires, selon les décisions prises.**

Les conclusions sont admises à la majorité (1 NON - 2 abstentions manifestées).

8. NOMINATION DU /DE LA PRESIDENT/E 2013-2014

M. Jacques-Edouard Germond (ROLC)

Le ROLC vous présente la candidature de M. Laurent Zavagno. Il habite au centre de la commune depuis 1994 et fait partie du Conseil communal depuis bientôt deux législatures. Il a été membre, entre autres, de la commission de gestion. Il est administrateur de l'école professionnelle de commerce de Lausanne. Je suis certain que nous pouvons lui faire confiance pour l'accomplissement de la tâche de président de notre Conseil.

<i>Bulletins délivrés</i>	55
<i>Bulletins rentrés</i>	55
<i>Blancs</i>	5
<i>Voix éparses</i>	0
<i>Valables</i>	50
<i>Majorité absolue</i>	26

M. Zavagno est élu avec 50 voix.

M. Laurent Zavagno, 1^{er} vice-Président

Je remercie ceux et celles qui me font confiance et ont voté pour moi.

9. NOMINATION DU /DE LA 1^{ER} VICE-PRESIDENT 2014-2015

M. Aurélien G. Demaurex propose la candidature de M. Jean-Daniel Duruz (CDC). Celle-ci avait déjà été détaillée en juin 2013.

<i>Bulletins délivrés</i>	55
<i>Bulletins rentrés</i>	55
<i>Blancs</i>	3
<i>Voix éparses</i>	1
<i>Valables</i>	51
<i>Majorité absolue</i>	26

M. Duruz est élu avec 51 voix.

M. Laurent Bovay, Président

Je transmettrai à M. Duruz (absent) vos applaudissements.

10. NOMINATION DU /DE LA 2^{EME} VICE-PRESIDENT/E 2014-2015

Mme Sophie Rodari (PS)

Au nom du Parti socialiste, je vous présente la candidature de M. Jean-Claude Luget. Educateur spécialisé, bien connu dans la commune et dans les travées du Conseil puisqu'il y siège depuis plus de 20 ans ; il a participé à nos activités dans la commission des finances et ensuite à deux reprises aux activités du bureau. Jeune retraité dynamique, il dispose du temps, de l'expérience et de l'énergie nécessaire pour se consacrer à cette activité.

<i>Bulletins délivrés</i>	55
<i>Bulletins rentrés</i>	55
<i>Blancs</i>	9
<i>Voix éparses</i>	2
<i>Valables</i>	44
<i>Majorité absolue</i>	23

M. Luget est élu avec 44 voix.

M. Jean-Claude Luget (PS)

Je vous remercie de la confiance que vous me faites.

11. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS 2014-2015

Le bureau du Conseil ayant déjà les noms des scrutateurs à proposer, le Conseil communal accepte que M. Laurent Bovay, Président présente directement les candidatures de M. Jean-Pierre Steiner au nom du CDC - Mme Sonya Butera au nom du PS.

M. Jean-Pierre Steiner et Mme Sonya Butera sont élus à l'unanimité.

12. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS 2014-2015

M. Laurent Bovay, Président propose les candidatures de M. Abdul Dennaoui au nom du CDC et M. Guy-Paul Bosson au nom du ROLC.

M. Abdul Dennaoui et M. Guy-Paul Bosson sont élus à l'unanimité.

13. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Demaurex – M. Germond et Mme Rodari proposent au nom de leur parti respectif les candidatures suivantes :

Membres

M. Laurent Bovay CDC
M. Giuseppe Dalla Valle CDC

Suppléants

M. Abdul Dennaoui CDC

M. Jean-Daniel Duruz	CDC	
M. Aleksandar Radic	CDC	
M. Claude Paillard	ROLC	
M. Alexandre Liardet	ROLC	Mme Dorothee Noirat ROLC
M. Pascal Gruffel	ROLC	
M. Yves Besson	PS	M. Emmanuel Mayer PS
M. Michel Walter	PS	

Le nombre de candidatures étant équivalent aux postes à repourvoir, c'est à l'unanimité que le Conseil communal ratifie ces nominations à l'unanimité.

14. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

M. Patrick Martin (CDC) – (Texte in extenso)

Lors de sa séance du mercredi 21 mai 2014, les conseillers intercommunaux de la Sécurité de l'Ouest lausannois ont approuvé à l'unanimité la gestion et les comptes 2013 de l'Association

Ainsi que vous pouvez le lire dans les différents documents, visibles sur le site internet de la POL, la gestion de l'année 2013 aura été marquée par des événements importants, soit le changement du Commandant, avec l'arrivée en février du major Frédéric Schaer, et en novembre le déménagement de la POL dans ses nouveaux locaux à la route des Flumeaux 41, à Prilly. Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle organisation de la POL a débuté à la fin de l'année 2013.

Sur le plan financier, le résultat final s'est traduit par une baisse des contributions des communes de 6,9 % par rapport au budget annoncé.

Comme le mentionne le rapport sur les comptes 2013, c'est principalement dans le domaine des salaires et dépenses liées au personnel qu'apparaissent de sensibles réductions de charges, plusieurs postes n'ayant pas été repourvus. Par ailleurs, des sources d'économies ont pu être trouvées. Au final, plus d'un million de francs a pu être rétrocédé aux communes de l'Association.

En ce qui concerne notre commune, la facture finale était de CHF 1'697'000.--, soit une hausse d'environ CHF 30'000.— par rapport à 2012. Pour rappel, le budget 2013 prévoyait une hausse de près de CHF 210'000.—.

L'Association de la Sécurité dans l'Ouest lausannois s'efforce de conserver une bonne maîtrise des coûts. Elle continue son effort d'adaptation et de développement de ses structures, tant opérationnelles, que techniques et administratives, afin de pouvoir remplir d'ici 2016 les conditions d'accréditation définies par la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Comme je l'ai mentionné précédemment, tous les documents relatifs à la gestion, aux comptes et aux préavis de l'Association sont à disposition sur le site internet de la POL.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune interpellation ou motion n'ayant été déposée, ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

16. DIVERS

16.1 M. Pascal Gruffel (ROLC)

Lors du dernier conseil, M. Dalla Valle est intervenu concernant une page dans Crissier-Contact sur l'hôtel Discovery. On lui a répondu que c'était courant lorsqu'une nouvelle société s'installe à Crissier. Dans le No 85, il y a ¾ de page pour les 30 ans de la société Aérovent et dans le No 86, ¾ de page sur la société Relco Formation. J'aimerais savoir si c'est normal que dans chaque Crissier-contact, il y ait une page réservée pour une

société basée à Crissier. En tant que citoyen, je ne suis pas forcément intéressé par ces annonces publicitaires.

M. Michel Tendon, Syndic

Aerovent fête ses 30 ans, nous n'avons pas fait de publicité pour leurs produits. Je souhaiterais que beaucoup d'autres entreprises de Crissier nous annoncent les bons événements qu'ils jugent intéressants. Les sociétés font partie de la commune au même titre que les habitants, elles paient une part non négligeable des contributions communales, donc elles ont le droit d'avoir leur tribune comme une société locale.

Quand il s'agit de formations, d'articles sur la santé ou le 3^{ème} âge, nous avons tendance à publier ces articles.

16.2 M. Daniel Schläfli (ps)

Depuis quelques temps, il y a un rehaussement de chaussée proche du passage piéton vers le collège de Marcolet. Je me réjouis que cette installation soit faite 15 mois après la 1^{ère} intervention de M. Olela sur la sécurité de la route. *Dans son message du 12 mai dernier, le municipal de la police nous fait part de toutes les mesures prises et à annoncer un essai momentané avec un décrochement vertical, soit un rehaussement ponctuel de la chaussée destiné à réduire la vitesse. Cette installation nous sera prêtée par la commune d'Ecublens et il termine en disant qu'il n'y aura pas d'autres interventions de la part du service de la sécurité publique.*

J'aimerais savoir si le provisoire va être remplacé par un définitif ou enlevé et il ne restera rien.

M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Ce coussin berlinois nous a été prêté par la commune d'Ecublens et dans le courant de l'été, il sera rendu à la commune. Ceci nous a permis de faire des analyses de passages pour quelques milliers de véhicules pendant quelques jours. Le coussin berlinois a baissé la vitesse de 3-5 km/h des véhicules, soit la vitesse V85 a passé de 51 à 48 km. Il n'y aura pas de rehaussement plastique, ce serait un éventuel rehaussement en bitume, si cela devenait nécessaire.

Toutes les statistiques indiquent que les mesures du V85 sur la route de Marcolet sont respectées. Il n'y aura plus d'interventions physiques au niveau d'installations. Un contrôle de la police a eu lieu afin de vérifier le passage uniquement des riverains et un autre contrôle pour vérifier la vitesse des voitures.

16.3 M. Laurent Bovay, Président

Avant le mot de la fin et comme évoqué au dernier Conseil, j'ai été interpellé directement par des personnes du Service jeunesse. Je ne terminerai pas mon mandat avant d'avoir répondu personnellement à ces courriers et dans les limites de mes compétences. Aux personnes concernées, je reste à disposition en fin de Conseil pour discussion.

Si la parole n'est plus demandée, je ne voudrais pas terminer ce conseil et mon mandat sans vous adresser quelques mots.

Il y a une année, vous m'avez confié cette tâche importante de diriger nos débats lors des séances du Conseil, de vous représenter lors des divers événements dans notre commune et à l'extérieur et de faire le lien avec nos autorités exécutives.

Enfant du village et actif dans plusieurs sociétés et services, je pensais en savoir beaucoup sur notre commune. S'il est vrai que j'en connais un rayon, j'ai eu plaisir à découvrir notre village sous un angle que je ne soupçonnais pas.

Il en est de même pour les relations humaines où j'ai rencontré des gens ouverts et respectueux.

J'ai œuvré pendant une année à mieux vous connaître vous mes collègues du conseil et je vais continuer car cette assemblée est riche de tout et son potentiel au service de la communauté est à développer au vu des échéances importantes dans notre croissance.

J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes et vous prie de m'excuser pour ma légère impatience traduite par quelques raccourcis que vous m'avez certes accordés, ma volonté n'était pas de priver qui que ce soit de la parole qu'il aurait souhaité.

Je vous remercie pour votre soutien à tous dans cette belle aventure. Un merci particulier à notre secrétaire Corinne pour son engagement sans faille ainsi qu'à notre huissier Pierre-Alain Mermet toujours présent, efficace et rempli de finesse.

Je souhaite à mon successeur qu'il puisse vivre cette expérience enrichissante avec le même plaisir que fût le mien et, par ces quelques mots, je clos mon dernier Conseil. Merci et bonne fin de soirée.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Laurent Bovay



La Secrétaire
Corinne Rochat



Hors PV :

Discours de M. Stéphane Rezso Président du CDC pour le Président Laurent Bovay à sa sortie de fonction le 1^{er} juillet 2014

*Hier soir pris par l'attente du match,
J'ai raté le coche et oublié mon patch
On m'a dit que j'avais raté mes devoirs
Miné par le remords, Je vais me rattraper ce soir !*

*Alors cher Laurent, il est maintenant temps
De faire ton éloge et de louer ton bon temps
Ton engagement a été de tous les instants
De Crissier tu as visité tous les stands*

*Pendant une année, Mon Colonel,
Tu es venu en tête de notre citadelle
De Crissier tu es devenu le premier citoyen,
Et je te le garantis en rien tu as été moyen*

*Les débats du Conseil tu as gérés
Parfois tu as du t'imposer
Des raccourcis tu as souvent essayés
Des raccourcis t'en as même trouvés*

*Mon Colonel pendant tout ce temps
Tu as même su éviter les gitans
Si on sait que Bovay, rime souvent avec parfait
On sait moins que Bovay, parfois se tait, mais surtout fait*

*A Crissier, on en a connu des Bovay
Les années passent, mais chacun a ses hauts faits
Crissier, sans frimer, continue à rimer souvent avec Bovay
De Crissier, après avoir été le pompier permanent,
De Crissier, tu as été le Président,*

*Même des jeunes, tu es devenu le garant
Crissier a eu grâce à toi un Conseil bien géré
Avec toi aucune légèreté, même parfois un peu de gaité
Alors, Crissier, Laurent, peut te remercier*

*Alors cher Laurent , je te souhaite bon vent,
Alors cher Laurent, je te souhaite bon temps !
Mais comme le nouveau Président est aussi un Laurent
Mes chers Laurents, à tous deux bons vents !*